

## Aviron – Phase de déconfinement 1-a

Version du 28/04/2020

Le Conseil National de Sécurité du 24 avril a annoncé qu'à partir de la phase 1-a (4 mai, estimé) :

*« Il sera également permis de pratiquer d'autres activités sportives à l'air libre et sans contact. Si ces activités nécessitent une infrastructure, il n'en demeure pas moins que l'accès aux vestiaires et aux douches communes ainsi qu'aux cafétérias reste interdit. »*

Les recommandations suivantes visent à uniformiser les pratiques au sein des clubs d'aviron en veillant à garantir le respect des règles en vigueur et garantir que la pratique dans les conditions sanitaires à la hauteur de la crise que nous traversons.

Chaque club a ses spécificités (horaires, pontons,...) et devra éditer des procédures qui lui sont propres en adéquation avec la situation.

### Règles générales

Il est important de souligner que certaines règles resteront en vigueur, peu importe la phase de déconfinement dans laquelle nous nous trouvons. Il s'agit :

- De la limitation des contacts entre personnes ;
- Du respect des distances de sécurité ;
- Des bons réflexes en matière d'hygiène, appelés aussi « gestes-barrières ».

Il est important de rappeler que toute personne qui présente des symptômes est tenu de rester chez elle et de prendre contact avec son médecin.

### Règles spécifiques

Seule la pratique de l'aviron en skiff est autorisée. **Les sorties en bateaux d'équipe sont interdites.** Par exception les personnes vivant sous le même toit peuvent sortir en double.

L'accès aux vestiaires, aux douches et aux cafétérias est interdit. Un accès aux sanitaires doit permettre aux rameurs et rameuses de se laver les mains de manière hygiénique en arrivant et en quittant le club.

### Recommandations

- Tous les rameurs sont tenus de se laver les mains à leur arrivée au club (au savon et gel hydroalcoolique).
- Port du masque : le respect strict des distances sociales permettra de se passer des masques dont l'hygiène ne peut être garantie lors des mouvements des bateaux et leur usage.

- Il est recommandé que les clubs établissent un horaire d'embarquement pour éviter les regroupements devant les hangars et fluidifier la mise à l'eau. Cet horaire servira de carnet de bord.
- Seuls 2 rameurs sont autorisés à rentrer simultanément dans une allée du hangar. Ils veilleront à y respecter la distance de sécurité entre eux.
- Les clubs veilleront à établir des règles de circulation sur le ponton. Ces règles devront faciliter le respect de la distance de sécurité.
- Afin de protéger les chaussures du bateau, le rameur enfilera un protège chaussure avant d'enfiler son pied dans la chaussure du bateau.
- Une attention devra être portée au nettoyage des bateaux (exemple : nettoyage des essuies après chaque utilisation, chaque rameur amène son propre essuie propre ...).
- Les poignées des avirons seront désinfectées après chaque sortie.
- Tous les rameurs sont tenus de se laver les mains après nettoyage et rangement du matériel.
- Départ immédiat des rameurs après l'entraînement.

### **Points en attente de confirmation des autorités**

- Accès aux sanitaires
- Autorisation des déplacements
- Levée de l'ordonnance du SPW interdisant la navigation de plaisance
- Accords des bourgmestres des communes où se trouvent les clubs